

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
(article 388-1 du Code Civil)**

Je soussigné(e):

NOM: _____ Prénom(s): _____

Date et lieu de naissance: _____

Nationalité : _____ Profession: _____

Adresse: _____

Agissant en qualité de (père) - (mère) (rayer la mention inutile) du ou des enfants désignés ci-dessous,

Connaissance prise des dispositions de l'article 388-1 du code civil ci-après rappelées :

« Dans toute procédure le concernant, le mineur capable de discernement peut, sans préjudice des dispositions prévoyant son intervention ou son consentement, être entendu par le juge ou, lorsque son intérêt le commande, par la personne désignée par le juge à cet effet.

Cette audition est de droit lorsque le mineur en fait la demande. Lorsque le mineur refuse d'être entendu, le juge apprécie le bien-fondé de ce refus. Il peut être entendu seul, avec un avocat ou une personne de son choix. Si ce choix n'apparaît pas conforme à l'intérêt de l'enfant, le juge peut procéder à la désignation d'une autre personne.

L'audition du mineur ne lui confère pas la qualité de partie à la procédure.

Le juge s'assure que le mineur a été informé de son droit à être entendu et à être assisté par un avocat. »

Atteste et certifie sur l'honneur avoir informé mon ou mes enfants mineurs désignées ci-dessous de leur droit d'être entendu par le juge dans le cadre de la procédure que j'envisage d'engager ou que j'ai déjà engagée les concernant.

Atteste et certifie sur l'honneur des réponses ci-dessous qui m'ont été données par mon ou mes enfants relativement à l'exercice de ce droit.

Fait à _____ le _____

Signature:

1^{er} enfant: NOM _____ Prénom (s) _____

Date et lieu de naissance : _____

- ◇ Mon enfant mineur n'est pas capable de discernement, en raison de son jeune âge ou pour le motif suivant: _____

Dans ce cas, je n'ai pas informé mon enfant de son droit à être entendu par le juge.

- ◇ Mon enfant mineur est capable de discernement. Je l'ai informé de son droit à être entendu par le juge dans les formes et conditions de l'article 388-1 du Code Civil rappelées ci-dessus.

- ◇ Mon enfant a souhaité être entendu par le juge.
- ◇ Il a souhaité être entendu par le juge avec l'assistance d'un Avocat.
- ◇ Il a souhaité être entendu par le Juge avec l'assistance de la personne suivante:

- ◇ Il a souhaité être entendu par le juge seul.
- ◇ Mon enfant n'a pas souhaité être entendu par le juge.

2^{ème} enfant : NOM _____ Prénom (s) _____

Date et lieu de naissance : _____

- ◇ Mon enfant mineur n'est pas capable de discernement, en raison de son jeune âge ou pour le motif suivant: _____

Dans ce cas, je n'ai pas informé mon enfant de son droit à être entendu par le juge.

- ◇ Mon enfant mineur est capable de discernement. Je l'ai informé de son droit à être entendu par le juge dans les formes et conditions de l'article 388-1 du Code Civil rappelées ci-dessus.

- ◇ Mon enfant a souhaité être entendu par le juge.
- ◇ Il a souhaité être entendu par le juge avec l'assistance d'un Avocat.
- ◇ Il a souhaité être entendu par le Juge avec l'assistance de la personne suivante:

- ◇ Il a souhaité être entendu par le juge seul.
- ◇ Mon enfant n'a pas souhaité être entendu par le juge.

3^{ème} enfant : NOM _____ Prénom (s) _____

Date et lieu de naissance : _____

- ◇ Mon enfant mineur n'est pas capable de discernement, en raison de son jeune âge ou pour le motif suivant: _____

Dans ce cas, je n'ai pas informé mon enfant de son droit à être entendu par le juge.

- ◇ Mon enfant mineur est capable de discernement. Je l'ai informé de son droit à être entendu par le juge dans les formes et conditions de l'article 388-1 du Code Civil rappelées ci-dessus.

◇ Mon enfant a souhaité être entendu par le juge.

◇ Il a souhaité être entendu par le juge avec l'assistance d'un Avocat.

◇ Il a souhaité être entendu par le Juge avec l'assistance de la personne suivante: _____

◇ Il a souhaité être entendu par le juge seul.

◇ Mon enfant n'a pas souhaité être entendu par le juge

4^{ème} enfant : NOM _____ Prénom (s) _____

Date et lieu de naissance : _____

- ◇ Mon enfant mineur n'est pas capable de discernement, en raison de son jeune âge ou pour le motif suivant: _____

Dans ce cas, je n'ai pas informé mon enfant de son droit à être entendu par le juge.

- ◇ Mon enfant mineur est capable de discernement. Je l'ai informé de son droit à être entendu par le juge dans les formes et conditions de l'article 388-1 du Code Civil rappelées ci-dessus.

◇ Mon enfant a souhaité être entendu par le juge.

◇ Il a souhaité être entendu par le juge avec l'assistance d'un Avocat.

◇ Il a souhaité être entendu par le Juge avec l'assistance de la personne suivante: _____

◇ Il a souhaité être entendu par le juge seul.

◇ Mon enfant n'a pas souhaité être entendu par le juge.